

COMPTE-RENDU				
Objet : Installation du comité de suivi Présentation des études complémentaires réalisées		Lieu : Visioconférence		Date : 18 mai 2021. 17h-19h15
INTERVENANTS	INTERLOCUTEUR	Coordonnées	Participant	Diffusion
Région Bretagne	Stéphane Perrin	stephane.perrin@bretagne.bzh		
	Guillaume LABAS	guillaume.labas@bretagne.bzh		
CNDP	Danielle Faysse			
Collège des Institutions	Etat (Sous Préfecture) M Lagoguey		X	
	Etat (DML) M Harel		X	
	Mairie de St Malo, M Crance, Adjoint au Maire		X	
	Agglomération de St Malo, M Lurton Pdt ; M Bertiaux, DGA		X	
	Ville de Dinard, M Salmon, Maire ou son représentant (M Fontaine)		X	
	SPL Destination SMBMSM, M Crance		X	
	Capitainerie, M de La Broise		X	
Collège des acteurs économique	Comité de pêche de St Malo, M Leclerc		X	
	Pilotes, M Bourbon		X	
	EDEIS, M Riblé		X	
	Représentants personnels EDEIS, M Pichon ou son représentant (M Sochard)		X	
	Représentants Dockers, M Rio		X	
	IMCA, M Huon			
	UCSS, Mme Le Saux		X	
	Usagers et de la Plaisance de Saint-Malo, M Roux			X
Collège des Associations environnementales et cadre de vie	A Velo Malo, M Rousseau		X	
	ADICEE, Mme Guilloret		X	
	OSONS, M Guillard, ou son représentant (M Lucas)		X	
	Eau et Rivière de Bretagne, Mme Perrot		X	
	BRETAGNE VIVANTE - SEPNEB - RANCE EMERAUDE (membre de France Nature Environnement), M Goguel		X	
Collège des riverains non organisés et	M Pavie		X	
	M Carsin		X	

associations d'habitants	Mme Dupont		X	
	Droits de cité _ Intra-Muros, M Lelièvre, ou son représentant (M Desnos)		X	
	ADCIM, Mme Lescot			X
	Intra Malo, M Barbe-Mintière		X	

Introduction par S Perrin, Pdt du Comité de suivi de la concertation « post concertation ».

I Constitution

Présentation des 4 collèges représentatifs constituant le comité de suivi.

Présentation des personnes présentes et de leur mandat éventuel.

Comité de suivi de la concertation

Cadre réglementaire : Assurer le continuum de l'information de la participation du public entre la fin de la concertation et jusqu'au début de l'enquête publique.

Souhait de la Région Bretagne : ce comité doit être un lieu de partage d'information, de débat, et une instance de travail.

Thématique principales : choix du scénarii, déroulement des travaux, évaluation de l'activité une fois la livraison de l'équipement effectuée.

L'acceptation du projet développement portuaire ne devra être pas uniquement économique, elle devra être également environnementale et sociale.

Durée

Obligation réglementaire : jusqu'à l'enquête publique.

Volonté de la Région Bretagne : assurer la continuation du dispositif idéalement après la livraison, permettant notamment une évaluation du projet une fois livré. C'est donc un dispositif qui s'inscrira sur un temps long.

Intensité et durée de réunions variables en fonction de la vie du projet.

Avis de la Commission Nationale de Débat Public

Mme la garante rappelle le contenu du bilan des garants, de l'avis de la CNDP sur la concertation et du bilan du porteur de projet (cf site de la Région).

Point important : la concertation « post concertation » ne remplace pas l'enquête publique.

Question Bretagne Vivante : est-ce que le périmètre du comité de suivi ne peut pas être élargi et devenir le comité de concertation du port, afin de traiter plusieurs sujets qui font l'objet déjà d'une concertation?

Réponse du Conseil régional de Bretagne « CRB » : les responsabilités et les périmètres en jeu sur ce projet ne sont pas les mêmes que les autres sujets évoqués, ce qui justifie un dispositif spécifique.

Organisation et règles de fonctionnement

Préparation des séances du comité de suivi : Convocation, Ordre du jour, documents support, seront transmis avant la réunion, laissant un délai raisonnable aux membres du Comité de suivi pour se les approprier.

Toutes les réunions feront l'objet d'un compte rendu.

Chaque entité devra être représentée par une seule personne.

Des intervenants extérieurs aux membres du comité de suivi pourront être invités ponctuellement en fonction des sujets abordés.

Question personnel EDEIS : Pourquoi les compagnies opérant aujourd'hui sur le terminal ne sont pas représentées ?

Réponse CRB : afin de respecter l'équité de traitement entre les compagnies présentes et les potentielles futures compagnies, la Région juge qu'il est préférable qu'aucune compagnie ne soit membre de ce comité de suivi.

Retour sur la concertation préalable

Rappel du bilan du porteur de projet : présentation des enseignements, suite à donner et engagements (cf site du projet).

Le prochain comité de suivi sera consacré principalement au débat sur le scénario retenu.

Etudes complémentaires demandées dans le cadre de la concertation préalable

- Complément à l'étude socio-économique (scenarii 1 et 2),
L'étude montre, que même si les scenarii 1 et 2 apportent des effets positifs pour le port et le territoire, ces effets restent inférieurs à ceux du scénario 3.

Question Osons : Qu'en est-il du ferroutage et d'une possible intégration de ce sujet au projet ?

Réponse CRB : cette question soulève 3 sujets : l'infrastructure, les effets de la circulation ferroviaire dans la ville et sur le port en particulier, et enfin le modèle économique.

Les emprises ferroviaires sont maintenues, ce qui implique une possibilité théorique de réaliser du ferroutage, mais le modèle économique issu du contexte de St Malo ne permet pas aujourd'hui d'envisager la réinstallation de ce modèle logistique.

Intervention Dockers : cette solution ne doit pas être oubliée dans la réflexion menée sur le développement de l'outil économique du port.

Réponse CRB : ce sujet dépasse le cadre du projet du terminal et doit être intégré à la réflexion de développement du port et d'aménagement urbain, dans les limites de la faisabilité de cette solution logistique.

- Etude de l'accessibilité en toiture de la gare afin de restaurer des points de vue sur les activités du port.

Présentation des accès possibles techniques soumis à avis de la Commission Locale de Sécurité Portuaire (CLSP).

Intervention de M le Ss-Préfet visant à présenter l'avis de la CLSP. L'accès en toiture introduit des points de fragilité sur le site du terminal, ce qui remettrait en cause les acquis du site en terme de sûreté et de sécurité, alors que le projet doit être un moyen de les renforcer. Une réponse négative a donc été apportée à cette demande.

Le CRB précise que le port réfléchit à apporter des réponses à ces sujets par le biais d'autres projets en cours.

Question ADICEE : est-ce que la plaisance, présente au Bas-Sablons, est impactée par le projet du terminal.

Réponse CRB : l'activité de la plaisance n'est pas impactée par le projet du TdN. Afin de faciliter la lecture des activités sur le port, la carte des Délégations de Service Publique sera accessible sur le site du projet. Seul l'accès à la cale du Naye, situé à l'interface du terminal et des Bas-Sablons, fait l'objet d'une étude d'aménagement.

Question Eau et Rivières : quel devenir pour la piscine du Naye ?

Réponse CRB : aucune décision n'est prise à ce sujet.

Intervention Docker : la piscine apparaît comme un frein à l'aménagement et aux activités de ce secteur et devrait être intégrée à la réflexion en cours sur le projet.

Réponse CRB : Les études en cours, menées avec la Ville de St Malo, visent à améliorer les difficultés de mobilités constatées dans ce secteur.

Question ADICEE : Quel est le devenir des locaux de la Ville de St Malo situés dans le fort du Naye ?

Réponse CRB : ces services seront relogés en dehors du site, suivant le projet mené par la Ville de ST Malo.

Question ADICEE : Quel est le devenir des vestiges du fort du Naye ?

Réponse CRB : le projet, en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France, prévoit la conservation des vestiges et leur mise en valeur.

Question Docker : quid de la participation des entreprises utilisatrices du port au projet d'aménagement, notamment les locaux ?

Réponse CRB : les consultations des usagers sont en cours, et les Dockers seront associés prochainement.

Question Comité des Pêches : Quel est le niveau de connaissance des filières de destination des sédiments en fonction de leurs caractéristiques physico-chimique ?

Réponse CRB : La recherche des filières de valorisation ou de destination est en cours, sur la base des études réalisées et présentées lors de la concertation.

- Etude des solutions provisoires permettant de réduire les émissions sonores nocturnes des bateaux.

Une première piste de solution consiste à étudier l'électrification provisoire du poste 1 ; les conclusions ne sont pas encore connues.

La deuxième action a consisté à mesurer les effets des travaux d'insonorisation menés par la Compagnie Condor sur une rangée des générateurs.

Le gain acoustique constaté après les travaux est de l'ordre de 10 à 15 dB à proximité du navire, soit des baisses de bruit sensibles. L'environnement sonore varie en fonction des points de mesure et des événements ponctuels (travaux sur voirie, arrêt de l'activité dû à la Co-Vid, activités au port des Sablons etc...), hors navire Condor, survenus lors des campagnes de mesure.

Intervention Ville de St Malo : la Ville de St Malo associe l'éventuelle augmentation des émissions sonores aux caractéristiques même d'un port de plaisance en fonction de la saison de mesure (frottements des bateaux contre les pontons, vent dans les drisses, activité pêche) et n'identifie pas aujourd'hui de raisons particulières. Elle restera vigilante sur ce point.

Intervention P Carsin : Confirmation de la diminution des émissions sonores depuis les travaux d'insonorisation, mais réaffirmation de la nécessité de traiter le sujet de manière définitive en installant l'électrification à quai sur le terminal pour les navires projet.

Question Mme la Garante : est-ce que la compagnie envisage d'insonoriser l'ensemble des groupes électrogènes à terme sur le navire ?

Réponse EDEIS : c'est une action envisagée, sous réserve de la confirmation de la compagnie.

Prochain Comité de suivi

La date de la prochaine séance est à caler, probablement à horizon fin septembre 2021.

Questions diverses

Les questions ayant été posées au fil de l'eau de la réunion, le parti pris consiste à les intégrer au compte rendu dans la temporalité où elles ont été posées.

Question Bretagne Vivante : quid du devenir de la passerelle utilisée dans le cadre des travaux de réfection du pont de St Malo ?

Réponse CRB : cette passerelle ne nous appartient pas, mais nous regardons en interne les éventuels besoins de la Région. Mais à ce jour, il n'y a pas de réemploi envisagé pour la collectivité. Cela n'empêche pas les éventuelles personnes intéressées de se manifester.

Fin de la séance.

Site de la Région : <https://ports.bretagne.bzh/grands-projets/terminal-ferry-du-naye>).